

Couvre feu

A partir du 2 janvier 2021



2 janvier 2021

A partir du 2 janvier, Le couvre feu continue.

Un couvre feu, c'est quand on doit rester chez nous le soir et la nuit.

⇒ **Maintenant, il faut être rentré chez nous à 6h du soir.**

⇒ Il faut rester chez nous jusqu'à 6h du matin.

Entre 6h du soir et 6h du matin.

On ne peut sortir que pour :



→ Aller au travail



→ Aller chez le docteur pour une urgence.

→ Aller à la pharmacie pour une urgence.



→ Rendre visite à des personnes
car elles ont besoin de nous.



→ Promener son chien près de chez nous.



→ Aller à la police ou la gendarmerie.



→ Aller à la gare ou l'aéroport
pour un grand voyage.

Si on doit sortir, il faut remplir une attestation de déplacement.

Il faut se déplacer avec :

→ un document qui prouve la raison de notre sortie.

→ notre carte d'identité et notre carte d'invalidité.